Contrat de création de site internet

Entre les soussignés :

Boubacar SAMBOU
Fondateur de **S.D.S (Sambou Design Service)**
E-mail : samboudesignservice@gmail.com
Tel : +221784820993
Ci-après désigné comme « le Concepteur »,

et

Représentée par **(Le client)** **……** en sa qualité de **……..**

Ci-après, désignée « le Client ».

PRÉAMBULE :

Dans le cadre de la stratégie de communication de l'(entreprise / organisation), le Client demande à disposer d'un site internet.

Le Client et le concepteur concluent un contrat pour la réalisation et la création du site internet.

Les deux Parties acceptent les dispositions prévues dans le présent contrat pour la réalisation et la création du site internet.

Les Parties conviennent ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Concepteur **Boubacar SAMBOU** créera pour le compte de **(Le client)** **……**, un site internet conformément aux conditions définies dans le présent contrat, moyennant rémunération.

Le site internet devra être conçu en conformité avec le cahier des charges annexé au présent contrat.

ARTICLE 2 : Missions du concepteur

Le concepteur aura pour mission :

- l'hébergement du site (**www.VOTRE-SITE.com**) ;
- l'enregistrement du nom de domaine ;
- la conception de la structure du site ;
- la conception du graphisme des pages web du site.

ARTICLE 3 : Rémunération

- Le Client procédera au paiement du montant de **…… Fr CFA** (couvrant une période de 24 mois), en contrepartie de la prestation fournie par le Concepteur.
- Le Client s'acquitte du paiement de 50% à la signature et 50% dès la création définitive du site internet.

ARTICLE 4 : Modalités de paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire au compte du concepteur, Boubacar SAMBOU, suivant :
CBAOSNDA SN08SN012 01201 0 :::::::::::::::::::: où
VISA djamo : :::::::::::::::::::::::::: où
ou via PAYPAL : sambou7777@gmail.com, ou par tous autres moyens de règlement convenus d'un commun accord (wave - orange money).

ARTICLE 5 : Durée

Le site internet fera l'objet d'une réactualisation du nom de domaine et d'hébergement tous les deux ans à compter de la date de l'actualisation du nom de domaine et de l'hébergement. A la fin du contrat, la réactualisation du site peut être renouvelée par tacite reconduction pour une période de 12 mois ou de deux ans.

Toutefois, chacune des Parties peut y renoncer par courrier recommandé avec accusé de réception dans le respect d'un délai de 2 mois.

ARTICLE 6 : Obligations du concepteur

- Le Concepteur s'engage à créer et à mettre en ligne un site internet en conformité avec le cahier des charges annexé au présent contrat.
- Le Concepteur s'engage à former un agent du client afin de pouvoir ajouter ou modifier des contenus dans le site.
- Le Concepteur procédera à la mise à jour des éventuelles réactualisations conformément au cahier des charges et selon la demande faite par le Client.

ARTICLE 7 : Obligations du Client

- Le Client s'engage à payer le montant de la prestation réalisée par le Concepteur aussitôt après la disponibilité du site en ligne.
- Le Client devra transmettre au Concepteur toutes les informations et tous les documents nécessaires à la réalisation du site internet.

ARTICLE 8 : Responsabilités

- L'obligation contractuelle du Concepteur est une obligation de moyens. Il s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs stipulés dans le présent contrat.
- Le Client assume la pleine et entière responsabilité des informations qu'il diffusera sur le site internet après sa mise en ligne.
- Le Client respectera l'ensemble de la législation en vigueur relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

ARTICLE 9 : Propriété intellectuelle

- Le Client reste dans tous les cas propriétaire de l'ensemble des informations de toute nature et de tous formats fournis au Concepteur.
- Par le présent contrat, le Client acquiert la propriété de la création réalisée par le Concepteur. Cela implique qu'il peut modifier, reproduire à sa guise le site internet (l'ensemble des pages, des fichiers, programmes et composantes du site internet).
- Le Client peut procéder à la modification et à la reproduction pour d'éventuelles réactualisations du site internet.

ARTICLE 10 : Garantie de jouissance paisible

Le Concepteur assure au Client une jouissance paisible du site internet en le garantissant contre les revendications et actions relatives à la contrefaçon et à la concurrence déloyale.

Le Concepteur pourra être appelé en garantie en cas d'action de contrefaçon ou de concurrence déloyale à l'encontre du Client.

ARTICLE 11 : Confidentialité

Les Parties sont tenues à un devoir de confidentialité concernant les documents, les systèmes, les logiciels et savoir-faire émanant de l'autre cocontractant. La confidentialité prend effet pendant toute la durée du contrat et postérieurement à son expiration.

Les Parties s'engagent à s'interdire toute utilisation des documents, systèmes, logiciels et savoir-faire en dehors du présent contrat.

ARTICLE 12 : Résiliation

En cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des obligations stipulées dans le présent contrat par l'une des Parties, il sera procédé à l'envoi d'une mise en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception notifiant le manquement.

Si dans un délai de 15 jours à compter de la réception de la mise en demeure aucune solution n'est trouvée par les Parties, il sera procédé à la résiliation du contrat.

Si c'est le Concepteur qui a failli à son engagement, la résiliation aura pour effet la remise au Client de tous les documents relatifs aux travaux réalisés.

Le solde des sommes dues sera établi au prorata de la prestation exécutée.

ARTICLE 13 : Litige et juridiction compétente

Le droit applicable au présent contrat est le droit Sénégalais.

En cas de différend, les parties conviennent de rechercher une solution à l'amiable.

Fait **à ……, …….** en deux exemplaires, le **……/……../ 2026**

Signature précédée de la mention « **lu et approuvé** » :

Signature du Client

Le client

……

Signature du Concepteur

Boubacar SAMBOU

Fondateur SDS

SAMBOU DESIGN SERVICE